

LE DEVOIR

ssueur
anées à la...



Une «super maman»
Bathélie Kolre à sauver



Un faux moteur pour
faire avancer la...



Les femmes
trois de c...



Levée de boucliers à l'Université de Montréal

[\[Accueil\]](#) / [\[Société\]](#) / [\[Éducation\]](#)



Photo: Jacques Nadeau Le Devoir Des professeurs craignent que l'Université se mette au service des entreprises, au détriment de la liberté intellectuelle des professeurs et des étudiants.

Marco Fortier
20 janvier 2017
[Éducation](#)


Un ambitieux projet de refonte de la gouvernance de l'Université de Montréal, qui donnerait la majorité des sièges du comité exécutif à des gens issus de l'extérieur de l'établissement, provoque de la grogne au sein de la communauté universitaire, a appris *Le Devoir*.



Le recteur Guy Breton a informé les professeurs, étudiants, doyens et membres du personnel, tout juste avant le congé de Noël, de sa volonté de dépoussiérer la Charte de l'Université, adoptée il y a 50 ans. Le projet vise notamment à faire davantage de place aux diplômés de l'Université – issus du monde des affaires ou d'autres secteurs de la société – dans la gouvernance de l'établissement.

Des professeurs craignent que l'Université se mette au service des entreprises, au détriment de la liberté intellectuelle des professeurs et des étudiants. L'enseignement n'est pas une marchandise, rappellent-ils.

Le projet prévoit aussi que le recteur cesserait de présider le comité exécutif, qui joue un rôle de premier plan dans la gestion de l'établissement. Autre source d'inquiétude chez les professeurs, la Charte précise que les doyens des facultés « relèveraient du recteur ou de la personne que ce dernier désigne », ce qui fait craindre pour la liberté au sein de l'établissement.

Selon ce que *Le Devoir* a appris de plusieurs sources, la Faculté de droit a rejeté à l'unanimité le projet de Charte amendée, mercredi. « Depuis le Moyen Âge, ce sont les professeurs, les étudiants et le personnel qui administrent l'université. Pas des gens externes à l'université », dit Karim Benyekhlef, directeur du Laboratoire de  cyberjustice.

« Que vont-ils imposer à l'Université, ces gens qui ont peut-être une vision utilitariste de l'université ? On sera comme une usine à saucisses ! Sous le couvert de la gouvernance, on est en train de mettre à mal une institution millénaire », ajoute-t-il.

Boycottage des profs

Le Syndicat général des professeurs et professeures de l'Université de Montréal (SGPUM) s'insurge aussi contre le projet et a recommandé à ses membres de boycotter les consultations organisées par le recteur, cette semaine et la semaine prochaine. « Il y a une levée de boucliers généralisée contre ce projet. Ça ne passera pas », dit Jean Portugais, président du syndicat qui représente 1300 professeurs.

« Les textes ont été diffusés juste avant Noël et les gens les ont vus au retour des vacances. C'est le pire moment de l'année pour des professeurs, et c'est fait exprès : les professeurs sont débordés par les corrections des examens et par la préparation des cours de la prochaine session », ajoute le président du syndicat.

Les professeurs sont aussi échaudés par le lockout décrété par la direction le 22 décembre, à deux jours du réveillon, contre 56 cliniciens de la Faculté de médecine vétérinaire qui négocient une première convention collective, rappelle Jean Portugais. Le lockout a pris fin sans autre avis le 2 janvier, après un temps des Fêtes où les cliniciens ont été privés de salaire. C'est le syndicat qui a payé le salaire des 56 employés durant le lockout.

Consultations et ouverture

En entrevue au *Devoir*, le recteur Guy Breton a déploré l'opposition de groupes qui ne daignent même pas participer aux consultations. Il a fait valoir qu'un « *grand ménage* » s'impose dans la Charte, qui est la même depuis 1967. L'Université de Montréal doit se brancher sur la société pour mieux servir ses intérêts et ceux de la communauté, explique-t-il.

« *On veut faire une place beaucoup plus importante à nos diplômés et aux nouvelles catégories d'employés dans nos instances* », dit-il.

Guy Breton dit être prêt à écouter la communauté universitaire et à tenir compte des suggestions. Il balaie les inquiétudes de ceux qui craignent une « *marchandisation* » de la recherche et de l'enseignement : les membres externes à l'Université, issus notamment des diplômés, proviennent de tous les horizons – santé, éducation, milieu communautaire, etc. –, et non uniquement du monde des affaires, rappelle-t-il.

Le recteur est prêt à ajouter dans la Charte que ces membres « *indépendants* » doivent « *représenter la diversité de la société* ». Il rappelle aussi que le projet prévoit que le nombre de membres du Conseil de l'Université nommés par le gouvernement du Québec passe de huit à deux, ce qui augmente l'autonomie de l'établissement par rapport à Québec, selon lui.

Les membres externes sont déjà majoritaires au comité exécutif, et le sont la plupart du temps, même si ce n'est pas inscrit dans la Charte de l'Université, rappelle Guy Breton. Pourquoi alors prendre le soin d'inscrire noir sur blanc dans la nouvelle Charte qu'ils sont majoritaires à l'exécutif ? « *Parce que ce sont les bonnes pratiques* » dans les universités d'Amérique du Nord, explique-t-il.

Les meilleures pratiques nord-américaines veulent aussi que le recteur ne préside pas l'exécutif, plaide Guy Breton. C'est le cas notamment à l'Université McGill, souligne-t-il.

Le poids des mots

Le professeur Pierre Trudel, de la Faculté de droit – qui signe aussi une chronique dans *Le Devoir* –, décrit le projet du recteur Guy Breton comme un « véritable coup de force ». « C'est le comité exécutif qui exerce tous les pouvoirs décisionnels. Et le projet de Charte prévoit que les membres externes y seront majoritaires. Quand on dicte une loi, le choix des mots est important. La communauté universitaire doit réagir avant l'adoption de la loi, et non après », dit-il.

Le recteur Guy Breton souhaite que l'Université de Montréal présente un projet de loi privé à l'Assemblée nationale dès la rentrée parlementaire, le 7 février, pour faire modifier sa Charte. Il dit souhaiter l'adoption du projet avant l'ajournement des travaux au mois de juin et l'entrée en vigueur de la nouvelle Charte six mois plus tard, avant la fin de l'année 2017.

« On a une fenêtre d'opportunité. Après cette session, le gouvernement sera accaparé par sa réélection » au scrutin prévu à l'automne 2018, estime Guy Breton.

Le Conseil de l'Université a adopté le projet de Charte à sa dernière réunion, à la mi-décembre. L'Assemblée universitaire, l'autre instance de gouvernance de l'Université de Montréal, doit se pencher sur le projet dès lundi prochain.